



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Assainissement Collectif

cycled'eau.clissonsevremaine.fr

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	5
1 Présentation du territoire desservi	5
2 Les abonnés.....	6
2.1. Nombre d'abonnés.....	6
2.2. Volumes assujettis.....	6
2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels	7
3 Une gestion déléguée du service	8
CHAPITRE 2 : LES FAITS MARQUANTS 2024.....	10
CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION	13
1 Les ouvrages et réseaux.....	13
2 Exploitation du réseau	16
2.1. Curage et inspection télévisée (ITV).....	16
2.2. Contrôle de branchements.....	17
3 Exploitation des systèmes de traitement	18
3.1. Bilans règlementaires.....	18
3.2. Boues et sous produits.....	19
3.3. Réutilisation des eaux usées traitées	21
CHAPITRE 4 : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE.....	22
1 Tarification de l'assainissement	22
2 Financement du service.....	24
3 Travaux réalisés en 2024	26
CHAPITRE 5 : QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	29
1 Maitrise du réseau de collecte	29
2 Performance du traitement des effluents	34
3 Qualité du service aux usagers.....	37
4 Récapitulatif des indicateurs règlementaires	39
ANNEXE 1 : DONNÉES PAR COMMUNE.....	42
ANNEXE 2 : HISTORIQUE DES AVENANTS.....	54

CHIFFRES CLÉS



22 081 abonnés en assainissement collectif

58 565 habitants



2 756 440 m³ d'effluents traités

1 764 875 m³ facturés aux usagers domestiques (et ramenés sur 365 jours)

538 Tonnes de matières sèches de boues évacuées



31 Stations d'épurations

177 Postes de relevages

424 km de réseau d'eaux usées



99 % des bilans réalisés conformes



26.4 Km de réseau hydrocuré

50 Interventions de débouchage

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

1 Présentation du territoire desservi

Clisson Sèvre et Maine Agglo assure la totalité de la collecte et du traitement des eaux usées, en assainissement collectif et individuel, sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : la collecte et le transport des eaux usées, le contrôle des raccordements au réseau public et des installations individuelles, l'épuration des eaux usées, l'élimination des boues produites.

Ces missions sont assurées sur l'ensemble du périmètre par Clisson Sèvre et Maine Agglo depuis le 1^{er} juillet 2022.

Nom de la collectivité : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)

16 communes desservies :
Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne.



Chaque territoire communal dispose d'un plan de zonage de l'assainissement collectif délimitant les secteurs relevant de l'assainissement collectif (AC), où les habitants sont desservis par un réseau collecteur d'eaux usées, et ceux relevant du non collectif (ANC), où les habitants doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel sur leur parcelle (microstation, fosses septiques, filtres, etc.).

En 2024, le service public d'assainissement a desservi **22 081 abonnés**, représentant une population de **58 565 habitants**.

2 Les abonnés

2.1. Nombre d'abonnés

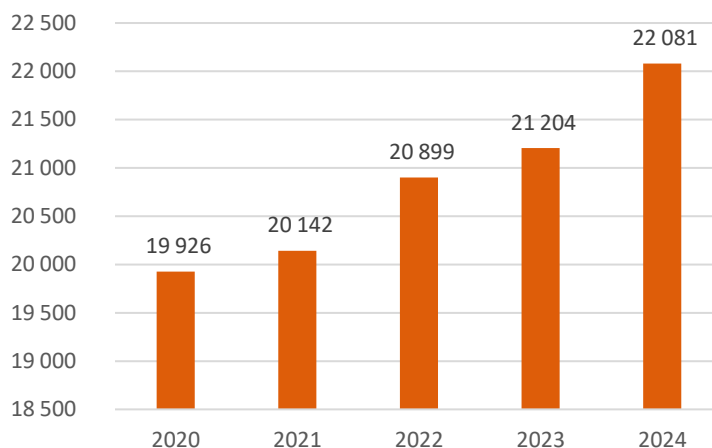
Évolution du nombre d'abonnés sur le territoire depuis 2020

En 2024, **22 081 abonnés** en assainissement collectif (AC), soit :

+ 4.1 % depuis 2023, contre 1.5 % entre 2022 et 2023

+ 10.8 % depuis 2020

52.1 abonnés en assainissement collectif par km de réseau

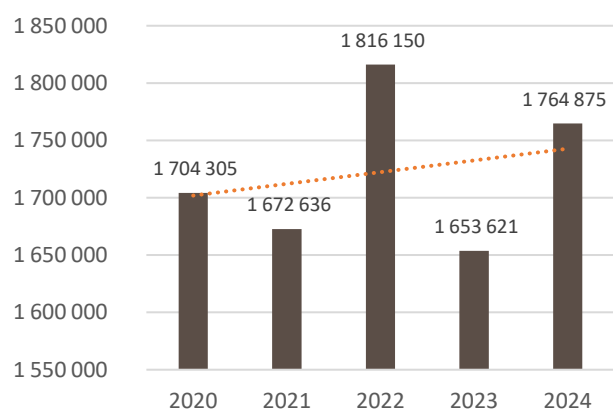


La répartition par commune du nombre d'abonnés (branchements) est présentée en annexe. Depuis 2023, le délégataire sur les communes de La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Remouillé, Aigrefeuille-sur-Maine, Monnières et Vieillevigne, a réalisé un important travail de recherche des abonnés raccordés et non assujettis. La mise à jour corrective de la base de données a engendré une hausse importante du nombre d'abonnés sur ces communes.

2.2. Volumes assujettis

Les volumes assainissement sont facturés sur la base de la consommation d'eau potable, et sont donc calculés sur une période de relève pouvant varier d'une année sur l'autre et ne correspondent pas à une année calendaire de 365 jours.

Les volumes assujettis (en m³) par période de relève



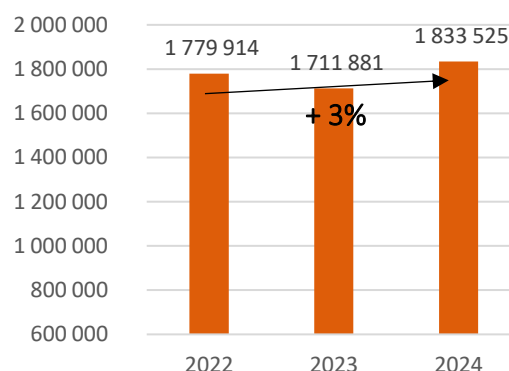
Sur la période de relève 2024, **1 764 875 m³** ont été facturés en assainissement, aux usagers domestiques ou assimilés.

Sur 2022, la période de relève a été supérieure aux autres années. De plus les communes de Clisson-Gorges et Gétigné étant en prestation de service et non en délégation de service, les volumes recensés sur cette période 2022 ont été surestimés.

Les volumes assujettis (en m³) ramenés sur 365 jours

Afin d'observer une tendance sur l'évolution des chiffres, nous ramenons ces volumes par extrapolation sur une période de 365 jours. Cet exercice a pu être réalisé sur 2022, 2023 et 2024 pour l'ensemble des usagers, y compris les gros consommateurs industriels.

On observe 3% d'augmentation du volume assujetti entre 2022 et 2024, pour une augmentation de 6% du nombre d'abonnés entre ces mêmes années.



2.3. Autorisation de déversements d'effluents industriels

Le travail d'identification des entreprises du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo pouvant nécessiter la mise en place d'une autorisation se poursuit depuis 2022. Ce travail permet d'avancer sur la réflexion concernant la gestion des effluents non domestiques afin de répondre à la réglementation, notamment dans le cadre des campagnes de recherche des substances dangereuses (RSDE) et aux sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises, particulièrement dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou de dépôt des dossiers ICPE.

En 2024, il y a eu une nouvelle autorisation de rejet mise en place auprès de la brasserie du Hellcity à Clisson.

Etablissements bénéficiant d'une autorisation de rejet ou d'un projet d'autorisation en cours

Commune	Etablissement	Type d'activité	Pré-traitement avant rejet
Aigrefeuille-sur Maine	Shaper's – projet en cours	Fabrication d'outillages plastique	Déshuileur
Gétigné	Smurfit Westrock West	Fabrication de carton ondulé	Bassin-tampon / Décanteur / déshuileur/Osmoseur
Gétigné	Smurfit PapCart	Fabrication de carton ondulé	Décanteur
Clisson	Elis	Blanchisserie	Tamis / échangeur thermique / régulateur pH
Clisson	SBNM – Hellcity	Fabrication de bière et débit de boisson	Décantation, régulation pH
Haute-Goulaine	Newclip Technics	Formation et recherche activités chirurgicales	RAS
Vieilleville	Phoenix	Crématorium animalier	RAS

3 Une gestion déléguée du service

Au 1^{er} janvier 2020, Clisson Sèvre et Maine Agglo a repris les contrats d'assainissement en cours détenus par les communes, pour lesquels les services étaient gérés par contrat d'affermage ou en régie.

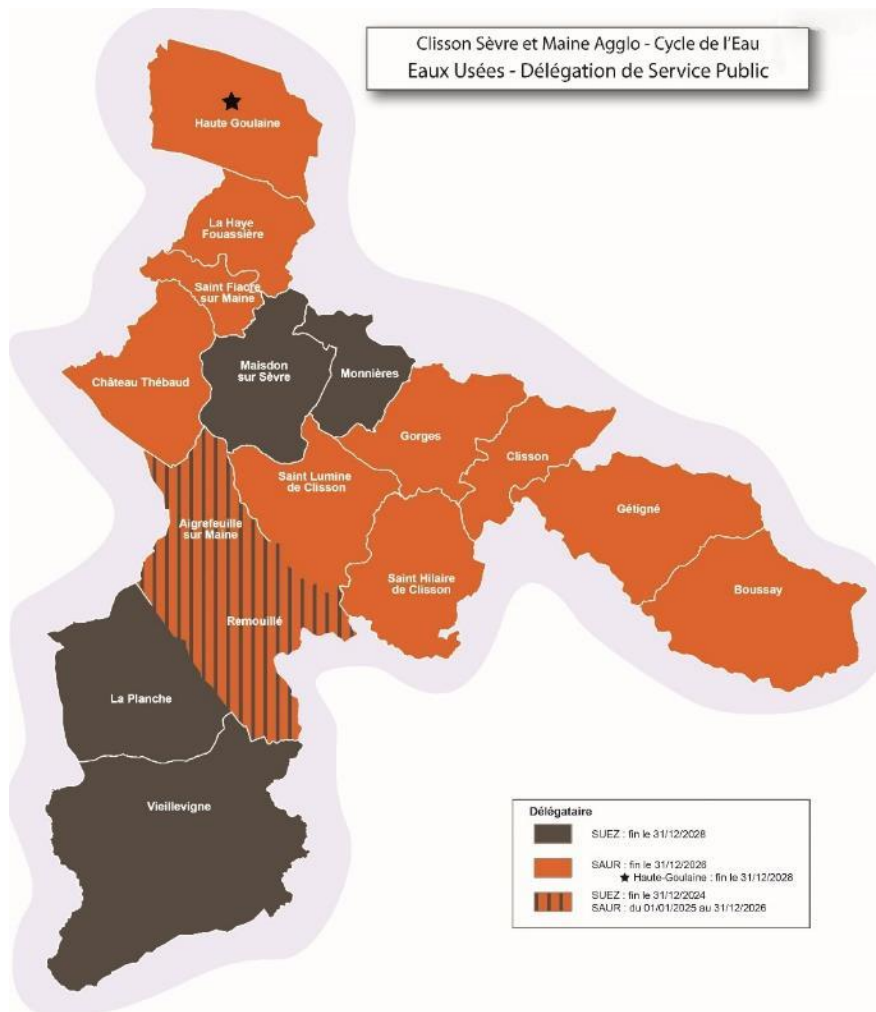
Afin d'harmoniser la gestion de la compétence et du patrimoine, les 3 communes en régie sont passées en Prestation de Service avec l'entreprise SAUR entre le 01/03/2022 et le 31/12/2022, afin de pouvoir être intégrées dans un contrat plus global de Délégation de Service Public (DSP) en 2023.

Le service confié en délégation de service public comprend les prestations suivantes :

- Gestion du réseau de collecte des eaux usées (surveillance, curage, réparations, etc.).
- Gestion des postes de relèvement des eaux usées (surveillance, curage, entretien, renouvellement des installations électromécaniques)
- Dépollution des eaux usées (pilotage du traitement des stations d'épurations, entretien des installations, renouvellement des équipements électromécaniques et électriques, etc.)
- Transport et épandage des boues produites par la station de dépollution
- Gestion du service client et de la facturation
- Renouvellement des équipements

Les contrats de Concessions de services Publics en cours jusqu'au 31/12/2024

Nom du contrat	Signataires	Date de début	Date de fin
Château- Thébaud	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Haute-Goulaine	SAUR	1/01/2018	31/12/2028
Saint-Lumine-de-Clisson	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Saint-Hilaire-de-Clisson	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Boussay	SAUR	1/01/2020	31/12/2026
La Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	SAUR	1/01/2019	31/12/2026
Aigrefeuille-sur-Maine	SUEZ	1/01/2015	31/12/2024
La Planche	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Monnières	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Remouillé	SUEZ	01/01/2017	31/12/2024
Vieillevigne	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Maisdon-sur-sèvre	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Clisson – Gorges - Gétigné	SAUR	01/01/2023	31/12/2026



Des avenants aux contrats ont été passés fin 2024, afin notamment d'harmoniser les pratiques de collecte des déchets de dégrillats (déchets grossiers issus de la première étape de traitement) sur les stations d'épuration et sur certains postes de relevage équipés de dégrilleurs automatiques. A partir du 01/01/2025, les délégataires ont à charge l'évacuation de ces déchets en centre spécifique, ceux-ci ne sont plus collectés en ordures ménagères.

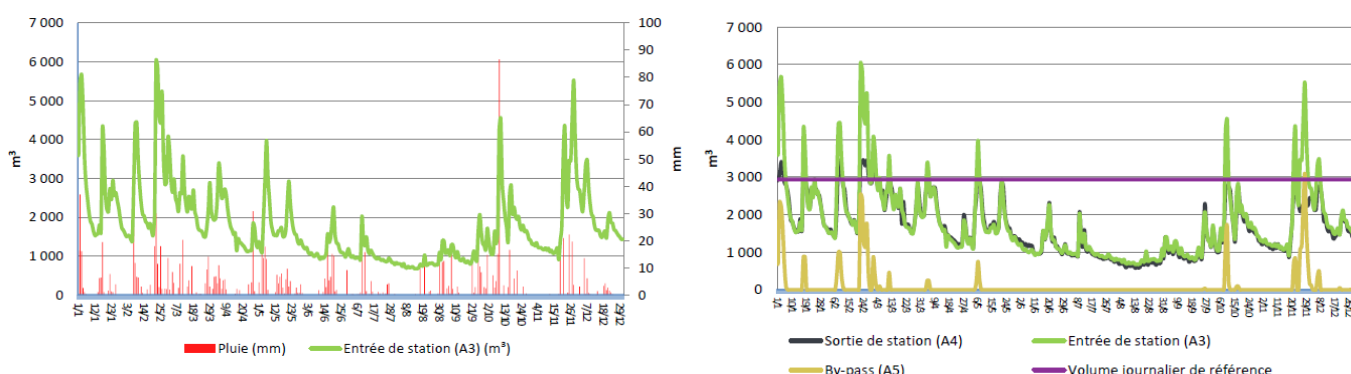
L'ensemble de l'historique des avenants pour chaque contrat est disponible en annexe de ce rapport.

CHAPITRE 2 : LES FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évènements importants, dont deux qui concernent la totalité du territoire :

Pluviométrie très importante

Les réseaux de collectes des eaux usées sont directement influencés par cette pluviométrie, même sur des réseaux séparatifs. L'année 2024, dans la continuité de l'année 2023 se caractérise par une très nette hausse des volumes transitant sur les réseaux et reçus en entrée de station d'épuration.



Exemple des courbes des volumes transitant sur la station d'épuration de La Faubretière et de la pluviométrie sur 2024

Poursuite du schéma directeur assainissement

Le schéma directeur assainissement sur l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a démarré en 2023, mené par le bureau d'étude EGIS, par une phase diagnostic du réseau existant qui permettra de mettre en évidence les insuffisances du système de collecte et de traitement et d'établir un programme pluriannuel de travaux ou de restructurations. Après une visite complète des différents ouvrages d'assainissement réalisée fin 2023, une campagne de mesures nocturnes en période de nappe haute et temps sec fut effectuée dans les premiers mois de l'année 2024. Celle-ci s'accompagna également d'un Géoréférencement classe A du réseau assainissement sur certaines communes du territoire.

L'année 2024 a été marquée également par les faits importants suivants selon les ouvrages par commune :

GORGES

- Station d'épuration : remise en place de l'agitateur du bassin d'aération 1 grâce à l'intervention d'un plongeur
- Station d'épuration : effondrement de la conduite d'extraction d'air du silo à boues
- Présence d'une pollution mousseuse en certains points du réseau et en surface de l'exutoire, mais sans impact sur la vie piscicole et l'équilibre du milieu naturel. Analyses et enquêtes de terrain menées par CSMA.



CLISSON

- Mise en place d'un débitmètre sur le poste de relevage des Cordeliers
- Du fait de la persistance de tronçons de collecte en unitaire, les réseaux d'eaux usées des communes de Gorges et Clisson sont directement influencés par la pluviométrie avec une réactivité excessive à chaque événement pluvieux.

BOUSSAY

- Lancement des travaux de construction de la future station d'épuration de Boussay
- Forte influence de la pluviométrie sur les débits transitant sur le réseau et sur la station du fait de la persistance de tronçons unitaires de collecte sur la commune.
- Débit du poste de relevage d'Anjou trop faible. Une étude sur la faisabilité d'accroître le débit de ce poste afin de limiter les déversements d'eaux brutes au milieu récepteur lors de fort événement pluvieux va être lancée.

SAINT-LUMINE-DE-CLISSON

- Mise en place d'un traitement des gaz H₂S sur le réseau par un système d'injection d'air sur le poste de relevage Le Pay Sud

HAUTE-GOULAINÉ

- Effondrement d'un tronçon de réseau amiante-ciment rue des Forges et travaux en urgence



AGREFEUILLE-SUR-MAINE

- Mise en charge récurrente du réseau d'eaux usées rue des coteaux à chaque épisode pluvieux.

LA HAYE-FOUASSIÈRE

- Panne simultanée des 2 pompes du Poste de relevage Caillerie (PR principal de la STEP de la Haye-Fouassière), malgré le renouvellement d'une des deux pompes 6 mois auparavant.
 - Mise en place d'une gestion de crise
 - CSMA a pu s'appuyer sur le délégataire SAUR pour assurer la continuité de service malgré les difficultés techniques et climatiques



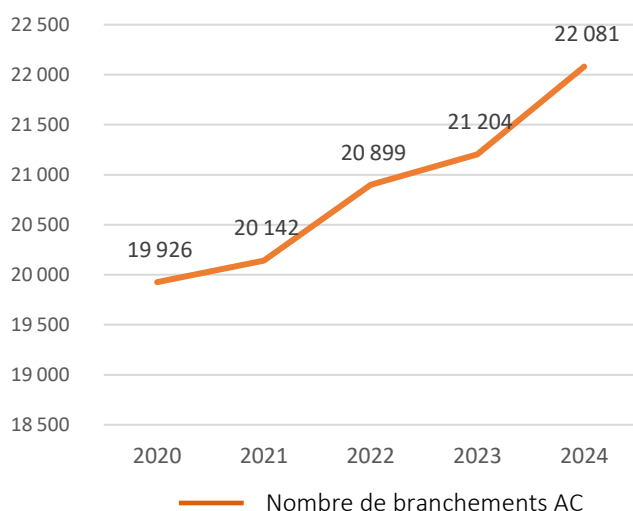
CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE ET SON EXPLOITATION

1 Les ouvrages et réseaux

En 2024, le patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le service assainissement comporte :

- 31 stations d'épuration, soit une capacité totale de traitement de 60 227 Equivalent-habitant
- 424 km de réseaux d'eaux usées
- 177 postes de relevage
- 22 081 branchements

Evolution du nombre de branchements sur CSMA



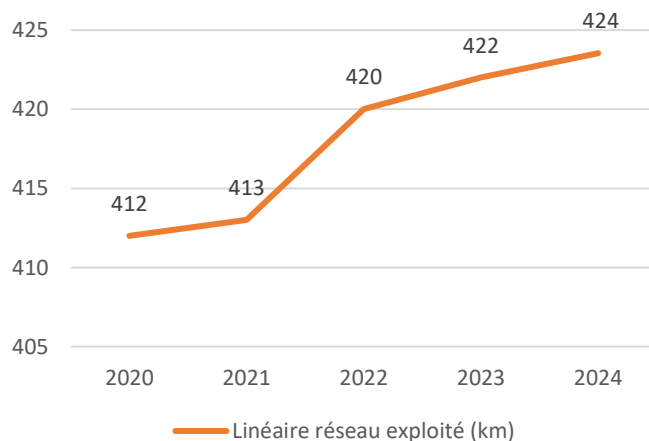
Le branchement désigne la canalisation qui relie la partie publique du réseau collecteur, au réseau privé de collecte des eaux usées d'un client. Un regard de visite ou « tabouret » définit la limite entre la partie publique et la partie privée de ce branchement.

Augmentation du nombre de branchements de **+4.1 %** entre 2023 et 2024

Depuis sa prise de compétence en 2020, CSMA s'efforce de fiabiliser les données transmises par les délégataires, et de vérifier la cohérence au fil du temps. Des ajustements correctifs du linéaire de réseaux sur le système cartographique ont été opérés entre 2021 et 2022.

La répartition du linéaire de réseau par commune est présentée en annexe.

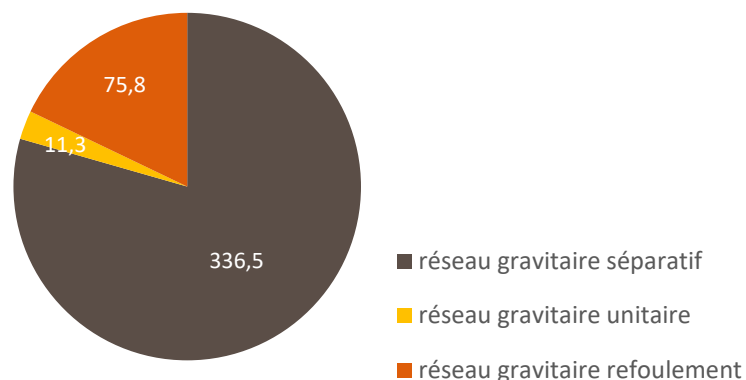
Evolution du linéaire de réseau exploité



Répartition du linéaire de réseau en km par type de réseau

- 3 % de type unitaire
- 18 % de type refoulement
- 79 % de type séparatif

Les 11.3 km de réseaux unitaires, rassemblant les eaux usées et les eaux pluviales, font partie d'un programme de renouvellement et de transformation en réseau de type séparatif.



En 2023 le quartier du Fief des pommiers à Clisson a fait l'objet d'une transformation du réseau unitaire en séparatif. Les prochains travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires sont prévus sur la commune de Boussay dans le centre du bourg (800m), et sur la commune de Gorges avec le quartier des fleurs (2.5 km). En 2024 les études et le diagnostic sur le terrain ont été réalisés.

Ces contrôles ont pour but de pouvoir informer des travaux nécessaires à faire par les usagers sur leurs propriétés, pour que leurs eaux pluviales et leurs eaux usées domestiques soient bien séparées.



Quartier des fleurs à Gorges en réseau unitaire (tracé vert) - Projet de mise en place de deux réseaux séparés : un réseau en eaux usées d'un côté et un réseau d'eaux pluviales de l'autre.

Ces travaux sur domaines privés sont complémentaires et indispensables afin d'obtenir un réel impact au niveau du système d'assainissement suite à la mise en séparatif du réseau sur le domaine public.

Ces travaux importants sur le quartier des fleurs permettront :

- D'améliorer la protection du milieu naturel lors des épisodes pluvieux,
- D'améliorer la gestion de la station de traitement des eaux usées, tant d'un point de vue contrainte d'exploitation que d'un point de vue consommation énergétique,
- D'éviter le risque de non-conformité persistante du système de collecte sur Clisson et Gorges et ses conséquences potentielles sur l'urbanisation.

Répartition du patrimoine selon les communes

<i>Communes</i>	<i>Linéaire de réseaux en km</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Nombre de stations</i>
Aigrefeuille-sur-Maine	25,96	6	1
Boussay	18,91	8	1
Château-Thébaud	17,62	7	4
Haute-Goulaine	55,88	14	2
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur-Maine (Syst. De la Faubretière)	59,75	24	1
La Planche	14,90	6	1
Maisdon-sur-Sèvre	18,51	11	3
Monnières	19,84	12	6
Remouillé	9,58	5	1
Saint-Hilaire-de-Clisson	18,45	6	4
Saint-Lumine-de-Clisson	11,55	9	3
Vieillevigne	17,09	7	1
Clisson	62,33	27	1
Gorges	44,07	24	1
Gétigné	29,11	11	1
TOTAL	423.5	177	31

Le parc des stations d'épuration est présenté en annexe.

2 Exploitation du réseau

2.1. Curage et inspection télévisée (ITV)

Afin d'assurer la continuité de la collecte des effluents et d'éviter les désobstructions d'urgence, des campagnes préventives d'hydrocurage sur les canalisations et les postes de relevage sont réalisées chaque année.

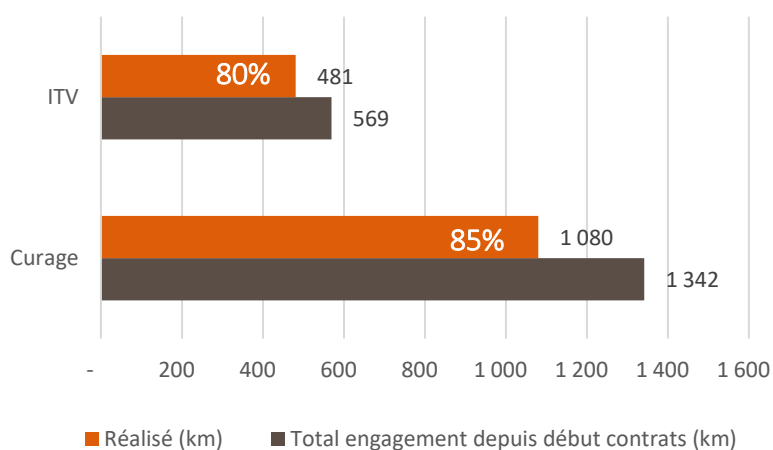
Par ailleurs, des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'apport d'eaux parasites etc.

Evolution des quantités d'interventions d'exploitation depuis 2022

Curage (km)			Inspection TV préventive (km)			Débouchage réseau et branchements (nb)			Nettoyage PR (nb)		
2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
11.1	38.4	26.4	5.8	9.6	16.5	55	45	50	255	283	257

Pourcentage d'avancement des engagements contractuels au 31/12/2024

Dans les contrats de Délégation de Service Public, les entreprises s'engagent à réaliser un linéaire minimum chaque année de curage et d'ITV. Clisson Sèvre et Maine Agglo travaille avec les délégataires pour suivre ces engagements et décider des portions de réseaux présentant un intérêt d'être inspectées.



Les délégataires ont réalisé 80 % de leurs engagements à réaliser avant fin 2024 en ITV, et 85 % en curage.

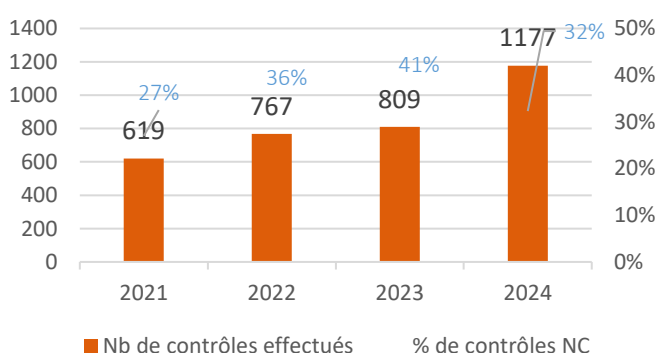
2.2. Contrôle de branchements

Il existe plusieurs types de contrôle de branchement :

- Sur l'existant (évaluation de l'état de conformité de patrimoine) ;
- Sur les habitations neuves (vérification de la conformité avant la mise en service d'un nouveau branchement) ;
- En cas de vente (information à l'acheteur et invitation à la mise aux normes le cas échéant).

Depuis le 01/04/2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo réalise en régie les contrôles de conformité pour les branchements neufs et existants dans le cadre des ventes.

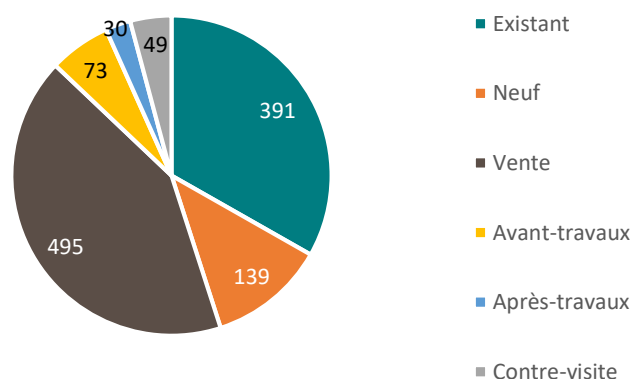
Evolution du nombre de contrôles effectués depuis 2021 et pourcentage de non-conformités



Les branchements non-conformes d'un point de vue sanitaire peuvent contribuer grandement à l'intrusion d'eaux claires parasites (eaux pluviales collectées par le réseau d'eaux usées) mais aussi à la pollution du milieu récepteur (eaux usées déversées au milieu naturel via les réseaux et ouvrages pluviaux).

Le règlement de service a été adopté en novembre 2024 par les élus de Clisson Sèvre Maine Agglo. Il prévoit d'imposer aux particuliers un délai d'un an pour réaliser les travaux de remise en conformité de leurs raccordements, sous peine de recevoir une majoration de leur redevance assainissement.

Répartition des contrôles de 2024 selon leurs contextes



Le nombre de contrôle effectués par commune est présenté en annexe.

3 Exploitation des systèmes de traitement

3.1. Bilans réglementaires

Les stations de traitements sont conçues, dimensionnées, et exploitées de manière à ce qu'elles puissent recevoir et traiter les flux de matières polluantes correspondant aux débits et charges de référence.

En conditions normales de fonctionnement, les rejets de la station doivent respecter des valeurs limites définies par la réglementation, prenant en compte le milieu récepteur des rejets (rivière ou ruisseau).

La réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH (soit 19 stations sur 31 pour notre Collectivité) un certain nombre d'analyses et de bilan 24h par an sur les paramètres tels que :

- DBO5 : demande biologique en oxygène sur 5 jours
- DCO : demande chimique en oxygène
- MES : matières en suspension
- NGL : Azote Global
- NTK : Azote Kjeldahl
- Pt : Phosphore total

Selon les paramètres suivis et les stations, les effluents doivent satisfaire aux exigences de rejet en concentration ET/OU en rendement.

Une station d'épuration sera jugée conforme du point de vue de son exploitation si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Respect du programme d'autosurveillance : respect du nombre de mesures entrée / sortie par an avec un nombre maximal d'échantillons non-conformes.
- Le rejet est conforme aux valeurs limites de rejets et aux valeurs rédhitoires fixées par arrêté.

100 % des stations d'épuration de Clisson Sèvre Maine Agglo sont conformes en 2024 selon l'autosurveillance de l'exploitant.

Le tableau de synthèse des mesures de bilan 24h est présenté en annexe.

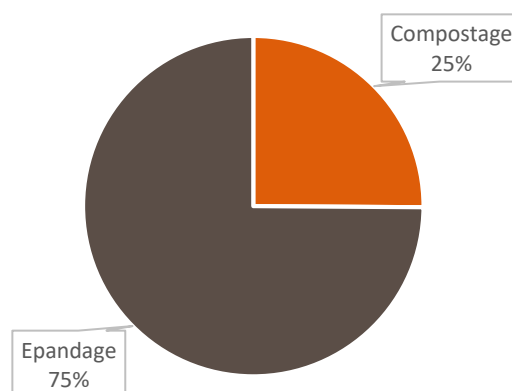
3.2. Boues et sous produits

Les Boues

Sur les 31 stations d'épuration du parc communautaire, 11 sont de type boues activées et produisent de manière régulière des boues qui doivent être éliminées. Les boues issues des filières en boues activées des stations de Château-Thébaud (route de Caffino), St-Lumine-de-Clisson (La Vérolière) et Remouillé sont traitées par lits plantés et font l'objet d'un curage une fois tous les 5 ans. Pour les stations de type lagunage ou filtres plantés, les boues ne sont évacuées que tous les 5 à 10 ans environ.

538.5 TMS évacuées en 2024,
contre 410 TMS en 2023, soit + 31 %.

Parmi les 11 stations d'épuration à boues activées, 4 d'entre elles ont valorisé les boues en agriculture avec un plan d'épandage validé par la Préfecture et 4 stations ont valorisé les boues par compostage.



La station La Faubretière à La Haye-Fouassière a évacué ses boues à hauteur de 89 % vers du compostage, et 11 % via le plan d'épandage. La station d'épuration de Remouillé et de St-Lumine-de-Clisson n'ont pas évacué de boues en 2024.

Commune	STEP	Boues évacuées (TMS) 2024	Destination
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	62	Compostage
Château-Thébaud	Route de Caffino	9.65	Compostage
La Haye-Fouassière	La Faubretière	37.9	Compostage / épandage
La Planche	Bois Joly	43	Compostage
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	15	Épandage
Monnières	Paradis	8	Épandage
Remouillé	Le Grand Pâtis	-	
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	23.4	Compostage
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Vérolière	-	
Vieilleville	Les Noëles	28	Épandage
Gorges	La Batardière	311.57	Épandage
TOTAL		410.15	

Les matières de vidange et matières vinicoles

La station de la Faubretière à La Haye-Fouassière et la station de la Batardière à Gorges reçoivent et traitent des volumes matières de vidange et matières vinicoles apportées par camion vidangeurs.

	Matières de vidanges (m ³)				Matières vinicoles (m ³)			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
La Faubretière	149	218	271	319	150	399	183	181
La Batardière	NR	863	917	421	NR	155	60	178
TOTAL		1 081	1 188	740		554	243	359

Ainsi

- Sur notre territoire en 2024 : **740 m³** de matières de vidanges et **359 m³** de matières vinicoles ont été traitées ;
- A La Faubretière : **500 m³** de matières apportées ont été traitées à la station de La Haye-Fouassière en 2024, soit 10 % de plus qu'en 2023 mais 19 % de moins qu'en 2022 ;
- A La Batardière : on observe une importante baisse de matières apportées, avec seulement **599 m³** traitées à la station de Gorges en 2024, soit 38 % de moins qu'en 2023.

Des conventions sont établies entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le délégataire, et les entreprises de vidange ou les viticulteurs, afin de spécifier les modalités d'apports des effluents à la station d'épuration.

Les refus de dégrillage

Les stations d'épuration génèrent également d'autres sous-produits tels que les refus de dégrillage, qui sont des matières solides retenues en tête de la filière de traitement, et sont évacuées dans des sacs poubelles hermétiques en CET classe 2 accueillant les déchets domestiques ou assimilés.

3.3. Réutilisation des eaux usées traitées

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, deux stations d'épuration disposent de lagunes de stockage des eaux usées traitées et d'un système de pompage pour l'irrigation.

Château-Thébaud – La Poterie. La station La Poterie à Château-Thébaud, avec une filière en lagunage aéré, rejette les eaux traitées dans le ruisseau des Fossé Neufs, affluent de la Maine. Ce milieu récepteur ne tolère pas l'arrivée des eaux usées en période d'étiage. Le rejet de la station n'est donc pas autorisé du 1^{er} juillet au 31 octobre inclus.



Les eaux usées traitées en sortie de la filière sont stockées dans un bassin d'hygiénisation de 9000 m³, constituant une 4^{ème} lagune de traitement de finition, et assurant un stockage d'eau traitée pour une durée minimale de 15 jours.



Vieillevigne – Les Noëles. La station de traitement des eaux usées d'une capacité nominale de 3000 équivalents-habitants située au lieu-dit « Les Noëles » sur la commune de Vieillevigne, dispose d'un traitement en boues activées rejetant les eaux traitées dans le cours d'eau l'Ognon.

Les eaux usées traitées en sortie de la filière de traitement sont stockées dans un bassin d'hygiénisation de 3500 m³, suivit d'un bassin de stockage de 35 000 m³ à des fins d'irrigation agricole.

Dans ces deux cas, les réutilisations des eaux usées traitées ont été intégrées dans les stations d'épuration au moment de leurs conceptions, et ont été autorisées par arrêté préfectoral, fixant ainsi les conditions d'irrigation avec les eaux usées traitées.

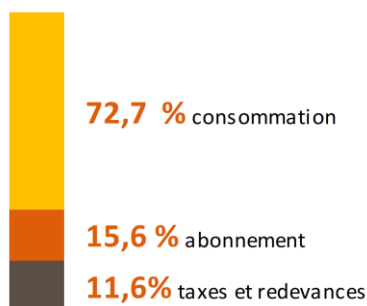
Clisson Sèvre et Maine Agglo se charge aujourd'hui de suivre l'application du cadre réglementaire lié à ces usages, et réalise le suivi analytique pendant toute la campagne d'irrigation. Par ailleurs, les conventions existantes entre les communes et les irrigants sont en cours d'actualisation par Clisson Sèvre et Maine Agglo.



CHAPITRE 4 : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT DU SERVICE

1 Tarification de l'assainissement

Décomposition d'une facture assainissement 120 m³



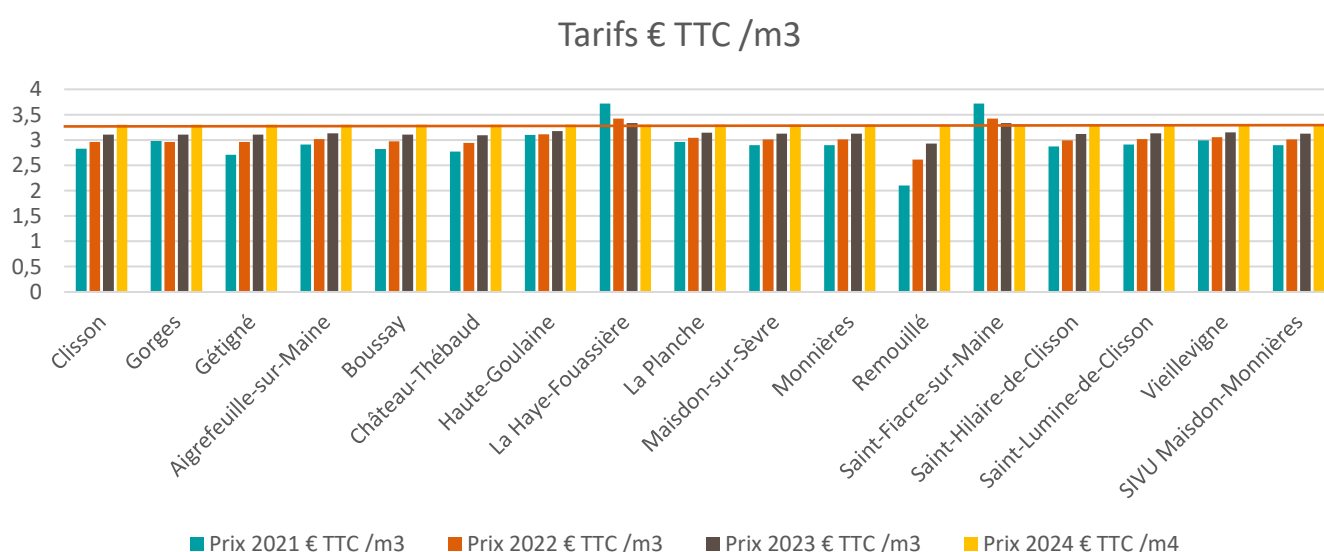
La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Un travail d'harmonisation des tarifs sur 5 ans pour l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été lancé en 2020.

Le prix désormais commun sur les 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de **3.30 € TTC / M³** au 1^{er} janvier 2025, pour une facture de 120 m³.



Facture type pour le service de l'assainissement – décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2025

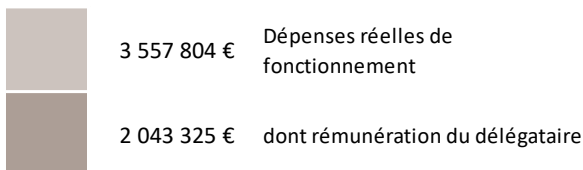
Tarifs au 01/01/2025 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Abonnement	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €
Consommation	72,10 €	168,23 €	216,30 €	288,40 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	2,52 €	5,88 €	7,56 €	10,08 €
TVA (10 %)	13,66 €	23,61 €	28,59 €	36,05 €
MONTANT TOTAL H.T.	136,62 €	236,11 €	285,86 €	360,48 €
TOTAL TTC	150,28 €	259,72 €	314,45 €	396,53 €
Prix au m³ TTC	5,01 €	3,71 €	3,49 €	3,30 €

2 Financement du service

Dépenses du service assainissement

Fonctionnement

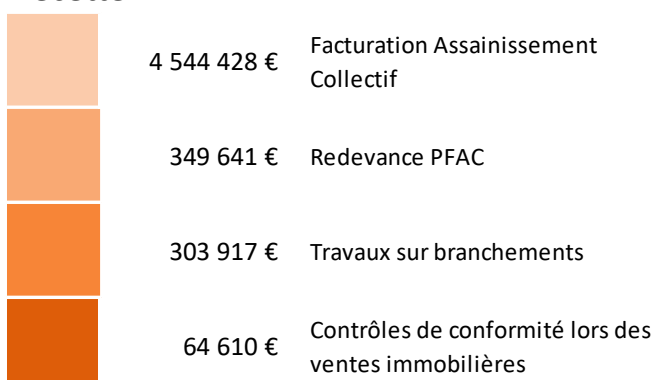


Investissement



Recettes du service assainissement

Recette



Données budgétaires 2024 :

Les assujettissements à l'assainissement aux abonnés représentent 84 % des recettes.

La rémunération du délégataire représente 57 % des dépenses de fonctionnement, les autres dépenses étant constituées de charges à caractère général (personnel, gestion, etc.) dépenses.

66 % des dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux d'amélioration du patrimoine, dont les principales opérations sont présentées dans le chapitre suivant. Ces travaux sont autofinancés à hauteur de 63 % par le service assainissement.

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si aucun autre emprunt n'est contracté. Il permet de savoir si la collectivité a une dette « vieille » ou « jeune ».

La durée d'extinction de la dette est de **14.5 années**.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'année théorique si la collectivité consacre la totalité de son épargne annuelle à rembourser la dette. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

Au 31 décembre 2024, l'en cours de la dette de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de **8 757 290 €**. Il représente **396.6 € par abonnés**.

L'épargne brute annuelle est de **1 873 362 €**.

Le remboursement en capital de l'année est de **848 446 €**, soit une capacité de désendettement de **4.68 années**.

Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **2 163 896 €**.

Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

En 2024, aucune somme n'a été versée à un fonds de solidarité, et il n'y a pas eu d'abandons de créances de la part de la collectivité.

3 Travaux réalisés en 2024

Le service travaux de Clisson Sèvre & Maine Agglo a réalisé les travaux suivants en 2024 :

Commune	Descriptif	Type de travaux	Quantité linéaire réseau
Vieillevigne	Impasse des Lilas	Extension	6 m
Saint-Hilaire-de-Clisson	Rue de la Clairière	Extension	62 m
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	Extension	32 m
La Haye Fouassière	Impasse des près	Extension	40 m
Haute Goulaine	Rue Jean Mermoz	Extension	35m
Gétigné	Rue de la Gouloterie	Extension	35 m
Aigrefeuille	Extension pour sanitaires publics RD137	Extension	47 m
Clisson	Rue de la Mare Rouge	Extension	24 m
Clisson	Espace Emeraude – extension du réseau pour parcelles commerciales	Extension	105 m
Aigrefeuille	Dévoisement réseau EU Chez Gautret	Extension	105 m
Gorges	Mise en séparatif rue des Cailloux	Réhabilitation	134 m
Monnières	Aménagement centre bourg	Réhabilitation	39 m
Haute-Goulaine	Effondrement rue des Forges	Réhabilitation	41 m
Agglo	Mise en conformité de l'autosurveillance	Création	/
Agglo	Traitement H2S	Création	/
TOTAL			705 ml

Mise en conformité d'ouvrages d'autosurveillance

Suite aux contrôles effectués par un bureau d'étude externe portant sur les systèmes de mesures et d'autosurveillance des stations d'épurations, six stations ont fait l'objet de travaux de remise en conformité. Ces travaux ont consisté en l'installation de canaux de mesure avec une sonde de niveau en entrée et sortie de station, ou en l'installation de débitmètres. Les stations concernées par ces travaux sont :

- Clisson – La Brebionnière
- Château-Thébaud – La Poterie
- Saint-Lumine-de-Clisson – Le Pay
- Maisdon-sur-Sèvre – BeauSoleil
- Maisdon-sur-Sèvre – Gué Joubert



Canal de comptage sur la station d'épuration de La Brebionnière

Traitement des gaz H2S sur le réseau

Quand les conditions de septicité sont réunies sur le réseau, les eaux usées se trouvent en phase dite anaérobie, et produisent alors un gaz H2S toxique pour les exploitants de réseaux, et responsable de la corrosion des conduites et des regards en béton.

Des études ont été menées à la demande de Clisson Sèvre Maine Agglo pour étudier les temps de séjour des effluents dans les réseaux et identifier les zones où un traitement pouvait être installé afin de réduire la production d'H2S.

Les travaux d'installation de 8 traitements sur des postes de relevage ont été réalisés en 2024, avec 6 postes équipés d'un système d'injection d'air, et 2 postes d'un système d'injection de réactif chimique.

Démarrage de la construction de la nouvelle station d'épuration de Boussay

Les études détaillées d'exécution de la future station d'épuration de Boussay ont démarré en septembre 2024, et l'installation du chantier a débuté en décembre 2024.



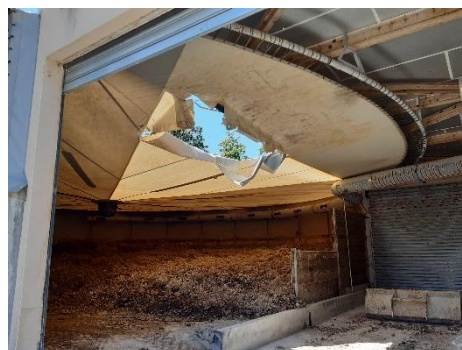
Vue 3D de la future station d'épuration de Boussay

Etudes pour la réhabilitation d'ouvrages lancées en 2024

En dehors du lancement et du suivi des chantiers cités ci-dessus, le service travaux a également réalisé des études pour la réhabilitation d'ouvrages, notamment pour :

- **Le silo à boues de la station d'épuration de Gorges :**

La couverture de ce silo d'un diamètre de 20m historiquement conçu avec une bâche souple, s'est déchirée avec le temps et n'apporte plus la protection nécessaire pour le séchage des boues de la station. Après une première consultation infructueuse pour une réhabilitation à l'identique, Clisson Sèvre Maine Agglo a décidé de revoir de manière plus globale la filière boues, et de modifier le type de stockage.



- **Renouvellement de 5 Postes de relevage :**

Dans le cadre du maintien en bon état de fonctionnement de son patrimoine, Clisson Sèvre & Maine Agglo a étudié la réhabilitation de 5 Postes de relevages présentant des dysfonctionnements ou un vieillissement important de leurs structures. C'est le cas du Poste de Relevage Le Pont à Monnières, actuellement en zone inondable, qui sera repris intégralement et réhaussé. Les travaux débuteront en 2025.



Poste de relevage actuel à Monnières



Vue 3D du futur poste de relevage réhaussé

En dehors du PR Le Pont à Monnières, les postes « Arceau » à Boussay, « Pré Neuf » à Gorges, « Caillerie 1 » à Clisson et « rue des Sports (Gulliver) » à St-Fiacre-sur-Maine, ont également été étudié, et seront réhabilités dans les années à venir.

CHAPITRE 5 : QUALITÉ DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 Maitrise du réseau de collecte

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

D'une valeur de variant de **15 / 120** à **100 / 120** selon les communes, cet indicateur traduit :

- Une connaissance du réseau à travers le SIG (système d'information géographique), gérant le plan des réseaux, l'inventaire des canalisations (âge, diamètre, matériau...) ainsi que les éléments du réseaux (vannes, etc.)
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

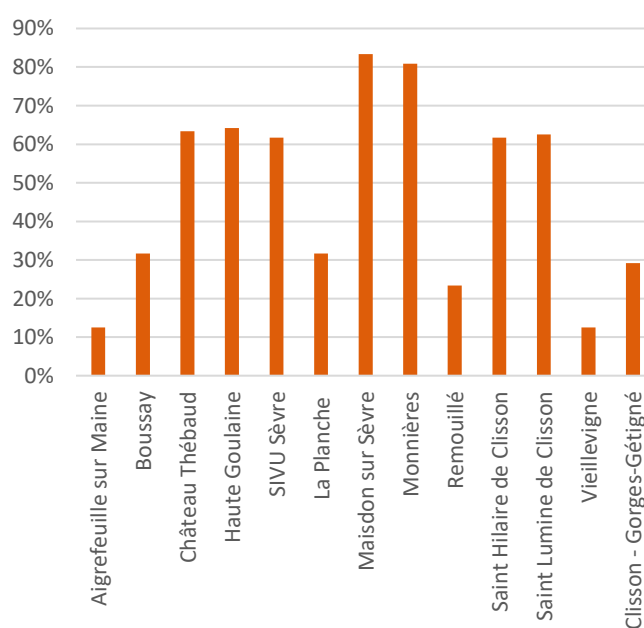
Pour les notes les plus faibles, des améliorations sont à poursuivre concernant :

- Un renforcement des connaissances et de la cohérence sur les informations sur le réseau
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'enquête et de diagnostic du réseau
- La mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement du réseau

Notes sur 120 attribuées par commune

Commune	Note sur 120
Aigrefeuille sur Maine	15
Boussay	35
Château Thébaud	76
Haute Goulaine	77
La Haye Fouassière	74
Saint Fiacre sur Maine	
La Planche	38
Maisdon sur Sèvre	100
Monnières	97
Remouillé	28
Saint Hilaire de Clisson	74
Saint Lumine de Clisson	75
Vieilleville	15
Clisson	35
Gorges	35
Gétigné	35

Pourcentage d'avancement sur la gestion patrimoniale



Nombres de points noirs du réseau (P252.2)

La configuration de certaines parties du réseau, peuvent mener à des interventions préventives récurrentes, nécessaires pour éviter des bouchages ou des difficultés d'exploitation. Ainsi nous recensons les sites d'intervention dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Un point noir, Rue des Rémouleurs à Clisson a été recensé en 2024.

Le taux de curage fréquent du réseau permet de rapporter le nombre de points noirs pour 100 km de réseau. Ainsi sur la commune de Clisson, ce taux est de **0.74**. Pour les autres communes, ce taux est de zéro.

Renouvellement du réseau (P253.2)

Chaque année, Clisson Sèvre et Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations.

Ainsi en 2024, sur 423 km de réseau, 214 ml ont été renouvelés.

L'indicateur du taux moyen sur 5 ans du renouvellement de réseau permet de mesurer la politique de maintien de ce patrimoine.

Taux de renouvellement sur 5 ans

1.20 %

Taux moyen annuel sur les 5 dernières années

0.24 %

Montant engagé pour le renouvellement des réseaux en 2024

200 195 € HT

Dans ce taux sont inclus les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Connaissance des rejets dans le milieu naturel par le réseau (P255.3)

Sur les systèmes de collecte en amont des stations de traitement, un certain nombre de points de déversements au milieu naturel sont présents, afin de réguler le débit en cas d'averses orageuses s'infiltrant dans les réseaux d'eaux usées. Clisson Sèvre et Maine Agglo recense notamment 8 bassins d'orages disposant d'un trop-plein au milieu naturel :

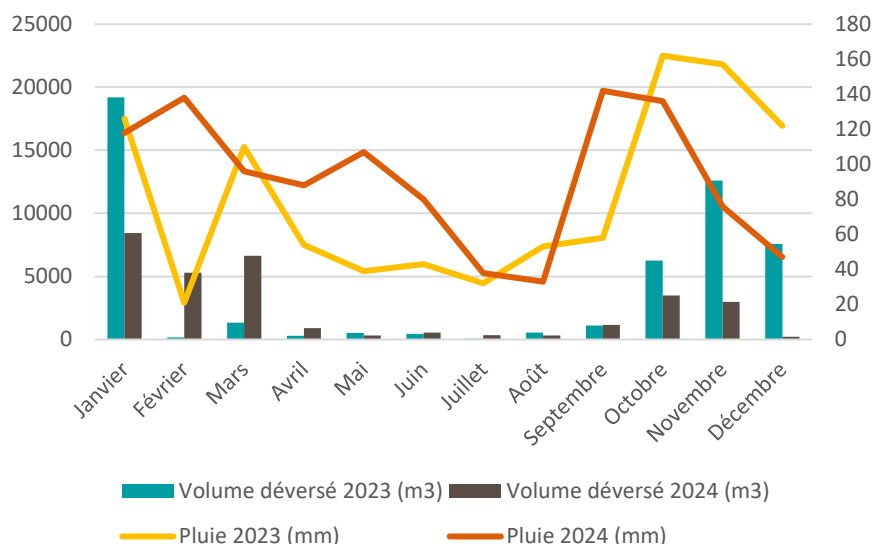
Communes	Station	Volume du bassin tampon (m ³)	Mesure de déversement trop-plein
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	400	Oui
Château-Thébaud	Route de Caffino	140	Oui
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	320	Oui
Gorges	La Batardière	900	Oui
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	120	Oui
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	100	Oui
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	125	Oui
Vieillevigne	Les Noëlles	148	Oui

Par ailleurs certains postes de relevages sur le réseau récoltant une charge polluante supérieure à 120 kg DBO5/j, ont l'obligation d'être équipés en autosurveillance pour les mesures de déversements. Ces points de mesures sont codifiés en points A1 et les données sont transmises régulièrement à la police de l'eau.

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, nous disposons de 3 points A1 :

Commune	Poste de relevage	Volume déversé en 2023	Volume déversé en 2024
Clisson	Nid d'Oie	50 121 m ³	30 681 m ³
Clisson	Mare Rouge	977 m ³	1 300 m ³
Haute-Goulaine	Les Guivettes	0	735 m ³

Illustration du lien entre les volumes déversés au milieu naturel et la pluviométrie sur le PR Nid d'Oie en 2023 et 2024



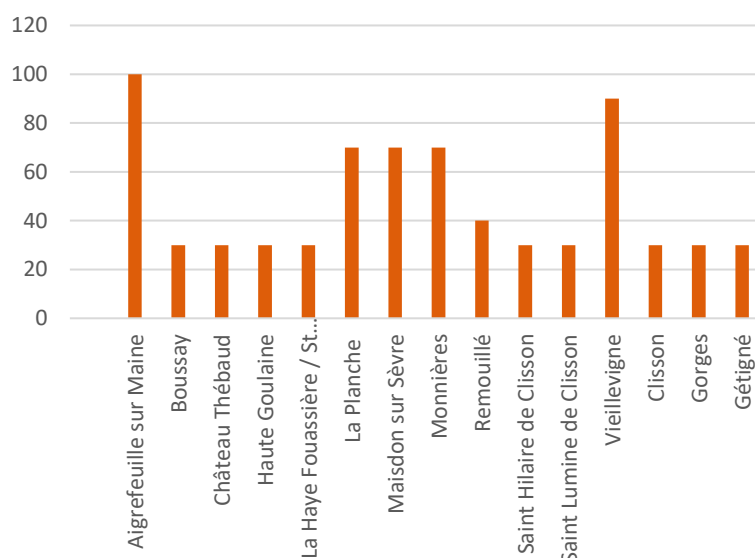
D'autres postes de relevage récoltant une charge polluante inférieure à 120 kg DBO5 disposent également d'un trop-plein. Ces points de déversement codifiés en points R1, n'ont pas l'obligation d'être équipés en système de mesure. Toutefois pour une meilleure connaissance des rejets au milieu naturel, certains sont équipés de mesure de temps de surverse ou de débit. Nous recensons sur le territoire une **trentaine de postes R1**.

Afin de mesurer le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets au milieu naturel, un indicateur est calculé, sur une échelle de 0 à 120, mesurant entre autres :

- La localisation des points de rejets sur carte
- Evaluation de la pollution collectée en amont de ces points
- La réalisation d'enquêtes de terrain et de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets
- La mise en place de dispositions pour la surveillance des systèmes de collecte et de déversements
- La mise en place d'un suivi du milieu récepteur et de la pluviométrie

Note sur 120 de la connaissance des rejets au milieu naturel

Le détail de calcul de cet indicateur par commune est présenté en annexe. Une note de 30/120 indique que les points de rejets sont localisés avec une mesure de débit, mais que le suivi du milieu récepteur n'est pas mis en place systématiquement.



2 Performance du traitement des effluents

Conformité des bilans d'autosurveillance (P 254.3)

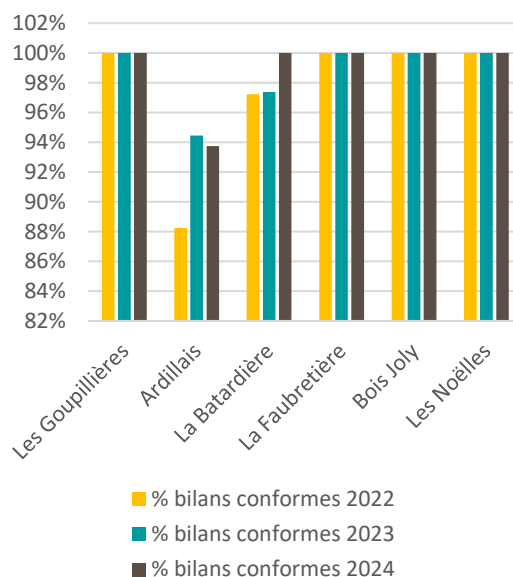
Conformément à la réglementation, l'exploitant évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

L'indicateur présenté ici permet de mesurer le nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes, sur le nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Conformité des bilans d'autosurveillance pour les STEP > 2000 EH

En 2024, l'ensemble des stations supérieures à 2000 EH ont l'ensemble de leurs bilans 24h conformes, hormis :

- La station de Boussay, Les Ardillais, présente deux bilans non-conformes sur les 18 réalisés, sur le paramètre DBO5, ainsi que des dépassements sur le paramètre DCO et MES. Ces dépassements s'expliquent également par la pluviométrie importante et la présence de réseau unitaire en amont de la station.



Performance des équipements et des ouvrages d'épuration (P204.3 et P205.3)

Au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU, les services de la Police de l'Eau détermine une note pour chaque station de traitement, permettant d'évaluer la conformité des équipements et la conformité de la performance de la station d'épuration. Par ailleurs, la réglementation prévoit, pour le suivi du bon fonctionnement du traitement pour toutes les stations supérieures à 200 EH, un suivi analytique par bilan 24h. Les synthèses des résultats par année et par station sont présentées en annexe.

Conformité pour les stations supérieures à 2000 EH :

Commune	STEP	Conformité des équipements de la station	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Commentaire
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	Conforme	Conforme	
Boussay	Les Ardillais	Conforme	Non conforme	Dépassement des rejets en DBO5 et MES lors intempéries. Nouvelle station en construction
Gorges	La Batardière	Conforme	Conforme	
La Haye Fouassière	La Faubretière	Conforme	Conforme	
La Planche	Bois Joly	Conforme	Conforme	
Vieilleville	Les Noëlles	Conforme	Non conforme	Taux de déversement > 5 % sur les points A2 et A5 sur 2023 et 2024

Conformité pour les stations inférieures à 2000 EH :

Pour l'ensemble des stations inférieures à 2000 EH, **100 % sont conformes en équipements**, et **84% sont conformes en performance épuratoire**.

En **performance épuratoire**, **3 stations sur 25 sont jugées non conformes**. En effet les 3 stations Le Pay à St-Hilaire-de-Clisson, La Brebionnière à Clisson, et Le Bourg à Maisdon-sur-Sèvre ont pu réceptionner les travaux en métrologie d'autosurveillance sur les points réglementaires que début janvier 2025. Ces mises aux normes n'ont donc pas pu être prises en compte pour la conformité établie par la police de l'eau sur l'année 2024.

Évacuation des boues selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

En 2024, sur les **538** évacuées, **100 %** ont été évacuées sur des filières de traitement **conformes** et déclarées.

Commune	STEP	Boues évacuées (TMS) 2023	Destination
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	62	Compostage
Château-Thébaud	Route de Caffino	9,65	Compostage
La-Haye-Fouassière	La Faubretière	37,9	Compostage / épandage
La Planche	Bois Joly	43	Compostage
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beausoleil	15	Épandage
Monnières	Paradis	8	Épandage
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg - Rue du Paradis	23,4	Compostage
Vieillevigne	Les Noëlles	28	Épandage
Gorges	La Batardière	311,6	Épandage
TOTAL		538,5	

3 Qualité du service aux usagers

Estimation du nombre d'abonnés desservis et taux de desserte

Le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de zones en Assainissement Collectif (AC), où les habitants sont desservis par un réseau collecteur d'eaux usées, et de zones en Assainissement Non Collectif (ANC), où les habitants doivent traiter leurs eaux usées par un système individuel sur leur parcelle (microstation, fosses septiques, filtres etc.)

	2024
Nombres d'abonnés	22 081
Estimation du nombre d'habitants desservis	54 458
Population Insee CSMA	58 565
Taux de la population en AC	93 %

Le nombre d'abonnés nous permet d'estimer le nombre d'habitants actuellement desservis, à partir d'un ratio d'habitants / foyer.

Nous évaluons ainsi **le taux d'habitants desservis par un réseau d'assainissement collectif à 93% sur le territoire de CSMA**, avec peu d'évolution depuis 2023 (estimation à 90%). Le détail par commune est présenté en annexe.

Obtenir le taux réel de desserte par le réseau d'assainissement collectif nécessiterait un important travail de mise en parallèle des données clientèles (par adresses postales) et du zonage cartographique d'assainissement. A ce jour cet indicateur du taux de desserte ne peut donc être calculé. Un travail de mise à jour est en cours sur les zonages AC / ANC et sur l'identification des zones à régulariser.

Taux de réclamations

L'objectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de satisfaire au mieux les besoins des usagers. Aussi avec l'aide du délégataire eau potable SAUR qui s'occupe de la gestion clientèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'efforce de répondre au mieux aux réclamations entrantes.

Commune	Nombre de réclamation	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
Haute-Goulaine	1 réclamation	0.40
La Haye-Fouassière	2 réclamations	0.76
Gétigné	1 réclamation	0.24
St-Hilaire-de-Clisson	1 réclamation	1.14

On définit par réclamation ici toute demande reçue par **courrier ou mail**, correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

En 2024, nous dénombrons **5 réclamations** :

- Haute-Goulaine et La Haye-Fouassière : Mise en charge du réseau lors des fortes pluviométrie hivernales et impossibilité d'évacuer les eaux usées pour plusieurs riverains.
- St-Hilaire-de-Clisson : Problème d'évacuation des eaux usées pour une entreprise située sur le parc d'activité, lié à un défaut de configuration du réseau et un résidu de PVC obstruant en parti celui-ci.
- Gétigné : Plainte d'un riverain ayant eu des remontées d'eaux usées lors du curage du réseau à proximité de sa maison.

Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées et créant des débordements dans la partie privée. Sur les 5 réclamations reçues en 2024, celles de St-Hilaire-de-Clisson et de Gétigné ont fait l'objet à ce jour d'une indemnisation, l'origine du débordement venant bien du réseau d'eaux usées. Pour les autres cas rencontrés, l'analyse des expertises a montré que les débordements et dommages étaient liés à des précipitations exceptionnelles, ou à l'absence de clapet anti-retour, imposé par le règlement sanitaire départemental, et nécessaire en cas de risque pour protéger les installations privées.

4 Récapitulatif des indicateurs règlementaires

Indicateurs sur la maîtrise du réseau de collecte

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU RESEAU 2024							
	P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage/ 100 km
Aigrefeuille-sur-Maine	15	90	ND	0,47%	607	0	NR
Boussay	35	30	ND	0,01%	10	0	0
Château-Thébaud	76	30	ND	0,01%	11	0	0
Haute-Goulaine	77	30	ND	0,08%	226	0.164	0
La Haye-Fouassière	74	30	ND	0,00%	0	0.328	0
Saint-Fiacre-sur-Maine							
La Planche	38	70	ND	0,00%	0	0	NR
Maisdon-sur-Sèvre	100	30	ND	0,00%	0	0	NR
Monnières	97	30	ND	0,04%	39	0	NR
Remouillé	28	30	ND	1,12%	536	0	NR
Saint-Hilaire-de-Clisson	74	30	ND	0,41%	374	0	0
Saint-Lumine-de-Clisson	75	30	ND	0,16%	92	0	0
Vieillevigne	15	90	ND	0,82%	702	0	NR
Clisson	35	30	ND	0,73%	2532	0.057	0,74
Gorges	35	30	ND	0,06%	134		0
Gétigné	35	30	ND	0,04%	63		0
TOTAL	/	/	/	/	5 236	/	/

Indicateurs sur la performance du traitement des effluents

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE LA QUALITÉ DU REJET 2024				
	P254.3 : Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration (TMS)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées
Aigrefeuille-sur-Maine	100%	62	100%	En cours
Boussay	94%	/	/	-
Château-Thébaud		9,647	100%	-
Haute-Goulaine		/	/	1
La Haye-Fouassière	100%	37.9	100%	-
Saint-Fiacre-sur-Maine				
La Planche	100%	43	-	-
Maisdon-sur-Sèvre		15	100%	-
Monnières		8	100%	-
Remouillé		0	-	-
Saint-Hilaire-de-Clisson		23.4	100%	-
Saint-Lumine-de-Clisson		0	-	-
Vieillevigne	100%	28	100%	1
Clisson		/	/	2
Gorges	100%	311.57	100%	-
Gétigné		/	/	2
TOTAL	98%	538.53	100%	7

Indicateurs sur la qualité du service aux usagers

	INDICATEUR DE PERFORMANCE DE SERVICE A L'USAGER 2022					SOLIDARITE
	D201.0 : Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif*	Montant des impayés en cours au 31/12/2023 (€ TTC) *	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)
Aigrefeuille-sur-Maine	4121	3,30 €	NR	NR	0	0,00
Boussay	2177	3,30 €	1,10%	2 659 €	0	0,00
Château-Thébaud	2246	3,30 €	0,69%	1 438 €	0	0,00
Haute-Goulaine	6270	3,30 €	0,59%	4 204 €	0.40	0,00
La-Haye-Fouassière	6610	3,30 €	0,57%	4 111 €	0.76	0,00
St-Fiacre-sur-Maine						
La Planche	2045	3,30 €	NR	NR	0	0,00
Maisdon-sur-Sèvre	2448	3,30 €	NR	NR	0	0,00
Monnières	2518	3,30 €	NR	NR	0	0,00
Remouillé	1581	3,30 €	NR	NR	0	0,00
Saint-Hilaire-de-Clisson	2360	3,30 €	0,42%	855 €	1.14	0,00
Saint-Lumine-de-Clisson	1615	3,30 €	1,05%	2 519 €	0	0,00
Vieillevigne	2790	3,30 €	NR	NR	0	0,00
Clisson	17679	3,30 €	1,54%	10 304 €	0	0,00
Gorges					0	
Gétigné					0.24	
TOTAL	54 458	3,30 €	0.75%	33 172 €	/	0,00

* Le délégataire Suez n'étant pas l'entreprise en charge de la facturation, il ne dispose pas de la donnée sur les montants impayés, mais seulement sur les irrécouvrables.

ANNEXE 1 : DONNÉES PAR COMMUNE

Nombre de branchements par commune

Communes	Nombre de branchements 2021	Nombre de branchements 2022	Nombre de branchements 2023	Nombre de branchements 2024
Aigrefeuille-sur-Maine	1394	1417	1468	1585
Boussay	854	863	898	907
Château-Thébaud	832	841	861	864
Haute-Goulaine	2383	2433	2484	2508
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur Maine (Système de La Faubretière)	2360	2372	2596	2644
La Planche	738	762	774	818
Maisdon-sur-Sèvre	922	934	941	979
Monnières	909	963	948	1007
Remouillé	567	563	580	608
Saint-Hilaire-de-Clisson	807	823	851	874
Saint-Lumine-de-Clisson	590	605	615	621
Vieillevigne	986	1029	1044	1116
Clisson	3733	3799	3867	4119
Gorges	1770	2044	1859	1912
Gétigné	1297	1451	1418	1519
TOTAL	20 142	20 899	21 204	22 081

Remarque : l'évolution importante entre 2021 et 2022 (4%) puis entre 2023 et 2024 (4%) du nombre de branchements sur les communes de Gétigné et Gorges prend en compte une mise à jour corrective de la base de données des délégataires, en plus de l'évolution de l'urbanisation.

Volumes assujettis ramenés sur 365 jours(m3)

	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Aigrefeuille-sur-Maine	128 186	125 873	163 598	29,97%
Boussay	70 655	72 662	72 955	0,40%
Château-Thébaud	73 236	69 419	62 457	-10,03%
Haute-Goulaine	224 803	215 419	205 387	-4,66%
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur-Maine (Système de La Faubretière)	203 427	194 674	217 143	11,54%
La Planche	52 713	56 622	59 872	5,74%
Maisdon-sur-Sèvre	74 401	60 106	72 392	20,44%
Monnières	62 984	59 893	68 823	14,91%
ex SIVU Maisdon-Monnières	3 187	2 137	3 098	44,97%
Remouillé	44 472	47 269	45 943	-2,81%
Saint-Hilaire-de-Clisson	60 572	61 073	64 882	6,24%
Saint-Lumine-de-Clisson	45 131	44 686	48 762	9,12%
Vieillevigne	73 031	72 420	82 680	14,17%
Clisson	311 328	304 061	391 160	7,39%
Gorges	139 133	147 813	152 117	2,91%
Gétigné	159 286	117 566	122 256	3,99%
TOTAL	1 726 545	1 651 693	1 833 525	7,11%

Parc des stations d'Épuration

Commune	Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	0444002S0001	Boues activées	5 500	Le Haut Coin, affluent de la Maine
Boussay	Ardillais	0444022S0003	Lagune	2000	Ruisseau de la Morinière, affluent de la Sèvre Nantaise
Château-Thébaud	Le Brairon	0444037S0007	Filtres plantés de roseaux	200	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	Route de Caffino	0444037S0005	Boues activées	1 700	La Maine
Château-Thébaud	La Poterie	0444037S0003	Lagunage aéré	1 000	Affluent de la Maine
Château-Thébaud	La Suaude	0444037S0002	Filtres plantés de roseaux	110	Affluent de la Maine
Haute-Goulaine	Pont-de-l'Ouen	0444071S0002	Filtres plantés de roseaux	150	Marais de Goulaine
Haute-Goulaine	Plessis Renard	0444071S0003	Filtres plantés de roseaux	40	Marais de Goulaine
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	0444173S0003	Boues activées	1 400	Ruisseau de la Margerie, affluent de la Sèvre Nantaise
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	0444173S0002	Filtres plantés de roseaux	160	Le Fresne
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	0444173R0004	Lagunage	260	Fossé rejoignant le ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	0444165S0004	Filtres plantés de roseaux	150	Ruisseau de l'Osée
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	0444165S0003	Filtres plantés de roseaux	190	Ruisseau de la Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	0444165S0001	Filtres Plantés de Roseaux	130	La Caffinière

Saint-Hilaire-de-Clisson	Rue du Paradis	0444165S0007	Boues activées	1 800	La Margerie
La Haye-Fouassière	La Faubretière	0444070S0003	Boues activées	11 000	Sèvre nantaise
La Planche	Bois Joly	0444127S0002	Boues activées	2 200	L'Ognon
Monnières	Coursay	0444100S0005	Filtres plantés de roseaux	250	Le Coursay
Monnières	La Retaudière	0444100S0003	Filtres plantés de roseaux	40	Etang privé
Monnières	La Basse Gravelle	0444100S0007	Filtres plantés de roseaux	500	La Gravelle, affluent de la Sèvre Nantaise
Monnières	Paradis	0444100S0002	Boues activées	1 500	La Sèvre Nantaise
Monnières	Les Coteaux	0444100S0004	Filtres plantés de roseaux	77	La Sèvre Nantaise
Monnières	La Hallopière	0444100S0006	Filtres plantés de roseaux	320	La Bidière, affluent Sèvre Nantaise
Remouillé	Le Grand Patis	0444142S0002	Boues activées	1 800	La petite Maine
Vieilleville	Les Noëlles	0444216S0002	Boues activées	3 000	L'Ognon
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	0444088S0003	Rhizofiltration	600	Le Douet
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	0444088S0002	Boues activées	1 600	La Maine
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	0444088S0004	Rhizofiltration	250	La Sèvre Nantaise
Gorges	La Batardière	0444064S0002	Boues activées	21 500	La Sèvre Nantaise
Gétigné	Haute Gente	0444063S0002	Filtres Plantés de roseaux	100	La Moine
Clisson	La Brebionnière	0444043S0002	Lagunage	700	La Chaintreau

Contrôles conformités des branchements par commune

COMMUNE	NEUF		VENTE		EXISTANT		AVANT TRAVAUX		APRES TRAVAUX		CONTRES-VISITES		TOTAL NB CONTROLES	% non conformes
	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme		
AIGREFEUILLE	12	1	16	11	1	2	12	26			3	0	84	48%
BOUSSAY		2	7	14	2						2	0	27	59%
CHÂTEAU THEBAUD	26		13	6							3	0	48	13%
CLISSON	7	1	53	59	2	1	5	13	7	1	8	3	160	49%
GETIGNE		1	18	22		3	1	5			2	0	52	60%
GORGES	13		27	16		3		3	13	7	3	1	86	35%
HAUTE GOULAINNE	12	5	28	18	303	59	1	1	2		6	1	436	19%
LA HAIE FOUASSIERE	13		25	22	2						6	0	68	32%
LA PLANCHE	5		11	4		2					1	0	23	26%
MAISON SUR SEVRE	5		11	6		3					1	0	26	35%
MONNIERES	14		13	4	5		4				1	0	41	10%
REMOUILLE	3	1	9	8							0	0	21	43%
ST FIACRE SUR MAINE	2		7	3		1					1	0	14	29%
ST HILAIRE DE CLISSON	6	1	11	6	1						1	0	26	27%
ST LUMINE DE CLISSON	6		12	8		1					2	0	29	31%
VIEILLEVIGNE	3		14	13			1	1			2	2	36	44%
TOTAL	127	12	275	220	316	75	24	49	22	8	42	7	1177	32%

Linéaire du réseau par commune

Commune	Gravitaire	Part unitaire du réseau gravitaire	Refolement	Total
Aigrefeuille-sur-Maine	22 666		3 292	25 958
Boussay	15 398	2 600	3 507	18 905
Château-Thébaud	15 625		1 997	17 622
Clisson	52 890	3 834	9 436	62 326
Gorges	30 001	4 873	14 071	44 072
Gétigné	23 367		5 739	29 106
Haute-Goulaine (et partie Basse-Goulaine)	48 273		7 606	55 879
La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre-sur Maine (Système de La Faubretière)	44 119		15 636	59 755
La Planche	13 672	15	1 223	14 895
Maisdon-sur-sèvre	15 244		3 263	18 507
Monnières & La Hallopière	16 631		3207	19 838
Remouillé	8 626		958	9 584
St-Hilaire-de-Clisson	16 078		2 371	18 449
St-Lumine-de-Clisson	9 568		1 985	11 553
Vieillevigne	15 619		1 471	17 090
Total	347 777	11 322	75 763	423 540

Taux de curage fréquent du réseau (P252.2)

Commune	2022	2023	2024
Aigrefeuille-sur-Maine	NR	NR	NR
Boussay	0	0	0
Château-Thébaud	0	0	0
Haute-Goulaine	0	0	0
La Haye-Fouassière	1,858	1,687	0
Saint-Fiacre-sur-Maine			
La Planche	NR	NR	NR
Maisdon-sur-Sèvre	NR	NR	NR
Monnières	NR	NR	NR
Remouillé	NR	NR	NR
Saint-Hilaire-de-Clisson	0	0	0
Saint-Lumine-de-Clisson	0	0	0
Vieillevigne	NR	NR	NR
Clisson	0	0	0,74
Gorges	0	0	0
Gétigné	0	0	0

Indice de connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.B)

Commune	Note sur 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.		
	2022	2023	2024
Aigrefeuille-sur-Maine	15	15	15
Boussay	26	35	38
Château-Thébaud	95	93	76
Haute-Goulaine	117	75	77
La Haye-Fouassière & St Fiacre	93	73	74
La Planche	38	38	38
Maisdon-sur-Sèvre	100	100	100
Monnières	97	97	97
Remouillé	15	28	28
Saint-Hilaire-de-Clisson	103	74	74
Saint-Lumine-de-Clisson	104	74	75
Vieillevigne	15	15	15
Clisson	10	35	35
Gorges	10	35	35
Gétigné	10	35	35

Taux moyen de renouvellement annuel du réseau (P253.2)

Commune	Linéaire renouvelé en mètre linéaire					TOTAL 5 ANS
	2020	2021	2022	2023	2024	
Aigrefeuille-sur-Maine	607					607
Boussay		10				10
Château-Thébaud						11
Haute-Goulaine		185			41	226
La Haye-Fouassière						0
Saint-Fiacre-sur-Maine						0
La Planche						0
Maisdon-sur-Sèvre						0
Monnières					39	39
Remouillé			536			536
Saint-Hilaire-de-Clisson	374					374
Saint-Lumine-de-Clisson				92		92
Vieillevigne	590	112				702
Clisson			85	2193		2278
Gorges					134	134
Gétigné		63				63
TOTAL	1571	370	621	2285	214	5072
Linéaire total du réseau						423 539
Taux moyen annuel						0.24 %

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

L'indicateur est calculé selon les critères définis ci-dessous :

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Les points et la valeur de l'indice obtenus par commune en 2024 sont :

Commune	Nombre de points								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Aigrefeuille-sur-Maine	20	10	20	30	10	0	0	10	100
Boussay	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Château-Thébaud	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Haute Goulaine	20	0	0	0	10	0	0	0	30
La Haye-Fouassière	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint-Fiacre-sur-Maine									
La Planche	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Maisdon-sur-Sèvre	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Monnières	20	10	0	30	10	0	0	0	70
Remouillé	20	10	0	0	10	0	0	0	40
Saint-Hilaire-de-Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Saint-Lumine-de-Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Vieilleville	20	10	20	30	10	0	0	0	90
Clisson	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Gorges	20	0	0	0	10	0	0	0	30
Gétigné	20	0	0	0	10	0	0	0	30

Indice de conformité des performances des Équipements au regard des prescriptions de l'acte individuel (p254.3)

Commune	STEP	% bilans conformes 2022	% bilans conformes 2023	% de bilans conformes 2024
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100%	100%	100%
Boussay	Ardillais	88,2%	100,0%	93.8%
Gorges	La Batardière	97,2%	97,4%	100%
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100%	100%	100%
La Planche	Bois Joly	100%	100%	100%
Vieilleville	Les Noëles	100%	100%	100%
Conformité globale		98%	98%	98%

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte

Commune	Nb hab / foyer	Nb abonnés (Bchts) 2024	Estimation nb habitants desservis 2024	Population INSEE 2024	Taux de la population en AC
Aigrefeuille-sur-Maine	2.6	1585	4121	4210	98%
Boussay	2.4	907	2177	2824	77%
Château-Thébaud	2.6	864	2246	3346	67%
Haute-Goulaine	2.5	2508	6270	6115	100%
La Haye-Fouassière / St-Fiacre-sur-Maine	2.5	2644	6 093	4823	100%
				1270	
La Planche	2.5	818	2045	2829	72%
Maisdon-sur-Sèvre	2.5	979	2448	3100	79%
Monnières	2.5	1007	2 387	2387	100%
Remouillé	2.6	608	1581	1979	80%
Saint-Hilaire-de-Clisson	2.7	874	2360	2426	97%
Saint-Lumine-de-Clisson	2.6	621	1615	2185	74%
Vieillevigne	2.5	1116	2790	4142	67%
Clisson	2.2	4119	16 929	7741	100%
Gorges	2.6	1912		5330	
Gétigné	2.4	1519		3858	
TOTAL		22 081	52 906	58 565	93%

Indicateur de conformité équipements des stations (P204.3)

Commune	STEP	Conformité (%)			
		2021	2022	2023	2024
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100	100	100	100
Boussay	Ardillais	100	100	100	100
Gorges	La Batardière	100	100	100	100
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100	100	100	100
La Planche	Bois Joly	100	100	100	100
Vieillevigne	Les Noëllès	100	100	100	100
Château-Thébaud	La Poterie	100	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	100	100	100	100
Château-Thébaud	Suaude	100	100	100	100
Château-Thébaud	Route de Caffino	100	100	100	100
Haute-Goulaine	Plessis Renard	100	100	100	100
Haute-Goulaine	Pont de L'ouen	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	L' Audouinière	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	100	100	100	100
Monnières	Coursay	100	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	100	100	100	100
Monnières	Retaudière	100	100	100	100
Monnières	Coteaux	100	100	100	100
Monnières	Paradis	100	100	100	100
Monnières	Hallopière	100	100	100	100
Remouillé	Le grand Patis	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	100	100	100	100
Gétigné	Haute Gente	100	100	100	100
Clisson	Brebionnière	100	100	100	100

Indicateur de conformité de la performance épuratoire des stations (P205.3)

Commune	STEP	Conformité (%)			
		2021	2022	2023	2024
Aigrefeuille-sur-Maine	Les Goupillières	100	0	100	100
Boussay	Ardillais	0	0	0	100
Gorges	La Batardière	0	100	0	100
La Haye-Fouassière	La Faubretière	100	100	100	100
La Planche	Bois Joly	100	100	100	100
Vieillevigne	Les Noëlles	100	100	100	100
Château-Thébaud	La Poterie	100	100	100	100
Château-Thébaud	Brairon	ND	ND	ND	100
Château-Thébaud	Suaude	ND	ND	ND	0
Château-Thébaud	Route de Caffino	100	100	100	100
Haute Goulaine	Plessis Renard	ND	ND	ND	100
Haute Goulaine	Pont de L'ouen	ND	ND	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	La Vérolière	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Fresne	100	100	100	100
Saint-Lumine-de-Clisson	Le Pay	100	100	0	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	L'Audouinière	ND	ND	ND	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Bourg Rue du Paradis	100	100	100	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Landonnière	ND	ND	ND	100
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Morinière	ND	ND	ND	100
Monnières	Coursay	100	100	100	100
Monnières	Basse Gravelle	100	100	ND	100
Monnières	Retaudière	ND	ND	ND	100
Monnières	Coteaux	ND	ND	ND	0
Monnières	Paradis	0	100	100	100
Monnières	Hallopière	100	0	100	0
Remouillé	Le grand Patis	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie Trois Sous	100	100	100	100
Maisdon-sur-Sèvre	Le Gué Joubert	100	100	0	100
Maisdon-sur-Sèvre	Route de Beau soleil	0	100	0	100
Gétigné	Haute Gente	ND	ND	ND	100
Clisson	Brebionnière	0	100	0	100

ANNEXE 2 : HISTORIQUE DES AVENANTS

Le tableau suivant répertorie les avenants aux contrats de Délégation de Service Public, entre le 01/01/2020 et le 31/12/2024, dont les derniers applicables à partir du 01/01/2025 :

Avenant	Date d'effet	Objet
Château-Thébaud		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 31/12/2026	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 31/12/2026	– Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 31/12/2026	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Clisson – Gorges - Gétigné		
Avenant n°1	03/10/2023 31/12/2026	– Ajouter au contrat les articles sur la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République modifiant l'article 81 « Obligations relatives au principe de laïcité et de neutralité du service public ».
Avenant n°2	01/01/2024 31/12/2026	– Intégration de nouveaux ouvrages
Avenant n°3	01/01/2025 31/12/2026	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Haute-Goulaine (Haute-Goulaine)		
Avenant n°1	14/04/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°4	01/06/2023 31/12/2028	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°5	01/01/2024 31/12/2028	- Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°6	01/01/2025 31/12/2028	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Saint-Lumine-de-Clisson		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022- 31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 31/12/2026	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 31/12/2026	– Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 31/12/2026	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Saint-Hilaire de Clisson		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022- 31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 31/12/2026	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 31/12/2026	– Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 31/12/2026	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
Aigrefeuille-sur-Maine		
Avenant n°1	30/06/2018- 31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Modification des conditions d'évacuation des boues
Avenant n°3	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°4	01/01/2022- 31/12/2024	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, modification de la formule de révision, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°5	01/01/2022- 31/12/2024	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°6	01/01/2024 31/12/2028	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public

Avenant	Date d'effet	Objet
La Planche		
Avenant n°1	14/11/2019-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024-31/12/2028	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025-31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Monnières		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022-31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024-31/12/2028	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025-31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Remouillé		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022-31/12/2024	Reprise des contrôles de branchements en régie

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°4	01/01/2024 31/12/2024	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°5	01/01/2024- 31/12/2024	Intégration rétroactive de la nouvelle STEP
Vieillevigne		
Avenant n°1	1/07/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine
Avenant n°3	01/01/2022- 31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, intégration du suivi de l'irrigation, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022- 31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024 31/12/2028	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025- 31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Maisdon-sur-Sèvre		
Avenant n°1	30/06/2018- 31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°3	01/01/2022- 31/12/2028	Intégration de nouveaux ouvrages, régularisation de la TVA, modification de la date de remise du rapport annuel, intégration de la présence d'amiante sur les branchements
Avenant n°4	01/01/2022- 31/12/2028	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°5	01/01/2024 31/12/2028	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°6	01/01/2025- 31/12/2028	Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage, modification du périmètre d'entretien de la station de Vieillevigne et suivi des campagnes REUT.
Boussay		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 31/12/2026	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 31/12/2026	– Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 31/12/2026	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage
La Haie-Fouassière et St-Fiacre-sur-Maine		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°2	01/01/2022-31/12/2026	Reprise des contrôles de branchements en régie
Avenant n°3	01/06/2023 31/12/2026	– Modification du contrat en DSP à Paiement Public
Avenant n°4	01/01/2024 31/12/2026	– Intégration de nouveaux ouvrages, intégration des ITV sur branchements
Avenant n°5	01/01/2025 31/12/2026	– Intégration de la collecte des déchets issus des installations de dégrillage